

# RENAULT

## CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

### VEHICULES COMPLETS N1

Pierre JACQUEMOT

Je soussigné, certifie par la présente que le véhicule

0.1. Marque : RENAULT  
 0.2. Type : W  
 Variante : RPK9K  
 Version : A66TA1PBHAF0  
 : KANGOO

0.2.1. Dénominations(s) commerciale(s)  
 0.2.3.1. Identifiants (le cas échéant) :  
 0.2.3.2. Identifiant de la famille ATC  
 0.2.3.3. Identifiant de la famille PEMS  
 0.2.3.4. Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route  
 0.2.3.5. Identifiant de la famille de matrices de résistance à l'avancement sur route  
 0.2.3.6. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique  
 0.2.3.7. Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation  
 0.4. Catégorie du véhicule : N1

0.5. Raison sociale et adresse du constructeur : RENAULT s.a.s.  
 13-15 Quai Alphonse Le Gallo  
 92100 Boulogne-Billancourt  
 France

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Plaque sur l'entourage de la porte droite au-dessus ou au-dessous de la gache

Emplacement du numéro d'identification du véhicule : Marquage à froid sur la partie avant du support moteur, coté droit

0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur : (Le cas échéant)

0.10. Numéro d'identification du véhicule : VF1WF000468099990  
 0.11. Date de construction du véhicule : 28/09/2021

est conforme à tous égards au type décrit dans : e2\*2007/46\*0006\*49  
 La réception : 31/05/2021

Le véhicule peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats membres dans lesquels la conduite est à et qui utilisent les unités pour indicateur de vitesse, compteur kilométrique

: Droite  
 : Métriques

4. véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur  
 Consommation d'énergie électrique (pondérée, conditions mixtes) :  
 : Oui  
 3. Véhicule pourvu d'éco-innovations : Oui  
 3.1. Code général de l'a ou des éco-innovations : e9 29  
 3.2. Emissions de CO<sub>2</sub> épargnées totales  
 3.2.1. Emissions épargnées NEDC (le cas échéant) : GPL/GN/Ethanol :  
 3.2.2. Emissions épargnées WLTP (le cas échéant) : GPL/GN/Ethanol :  
 Essence / Diesel : 0,8 g/km  
 4. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs, selon le règlement (UE) 2017/1151 (le cas échéant)  
 Valeurs WLTP Essence / Diesel  
 Phase basse 161 g/km  
 Phase haute 140 g/km  
 Phase extra-haute 135 g/km  
 Combinées 177 g/km  
 154 g/km  
 Ponderées, combinées : Emissions de CO<sub>2</sub>  
 Valeurs WLTP GPL/GN/Ethanol  
 Phase basse :  
 Phase moyenne :  
 Phase haute :  
 Phase extra-haute :  
 Combinées :  
 Ponderées, combinées :  
 5. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur selon le Règlement (EU) 2017/1151 (le cas échéant)  
 5.1 Véhicules électriques purs (le cas échéant)  
 Consommation d'énergie électrique  
 Autonomie en mode électrique  
 5.2. Véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur (le cas échéant)  
 Consommation d'énergie électrique (ECAC, pondéré)  
 Autonomie en mode électrique (EAER)  
 Autonomie en mode électrique en ville (EAER ville)  
 Divers :  
 50. Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses du règlement n°105 de l'ONU de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies  
 51. Véhicules à usage spécial désignation conformément à l'annexe I, partie A, point 5.  
 52. Remarques (\*)

Consommation  
 :6,1 l/100km  
 :5,3 l/100km  
 :5,1 l/100km  
 :6,7 l/100km  
 :5,9 l/100km  
 : Consommation

05: (\*) 4688 mm  
 07: (\*) 1836 mm  
 35: (\*) 195/65 R15 (95)H, 6.00 J 15 - 44  
 35: (\*) 195/65 R15 (95)T, 6.00 J 15 - 44  
 35: (\*) 195/65 R15 (95)V, 6.00 J 15 - 44  
 44: (\*) en option  
 44: (\*) E7 55R01 1203 - E7 55R01 1204

Liste des pneumatiques: paramètres techniques

Véhicule équipé d'un système radar de courte portée dans la bande des 24 GHz

SCAN OK

Guyancourt  
 P. JACQUEMOT



28/09/2021

Chef du service 'Homologation Officielle'

Constitution générale du véhicule		et de roues		4	
1.	Nombre d'essieux	2			
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées				
3.	Essieux moteur (nombre, emplacement, cradoage d'un autre essieu)	1 à l'avant			
3.1.	Le véhicule est	non automatisé			
4.	Dimensions principales				
4.1.	Empattement	3081 mm			
5.	Longueur	2-3			
6.	Largeur	1829 mm			
7.	Hauteur	1810 mm(*)			
8.	Avancée de la sellerie d'attelage pour tracteur routier (maximum et minimum)				
9.	Distance entre l'extrémité AV du véhicule et le centre du dispositif d'attelage	4740 mm			
11.	Longueur de la zone de chargement	2115 mm			
Masse					
13.	Masse en ordre de marche	1481 kg			
13.1.	Répartition de cette masse entre les essieux				
13.2.	Masse réelle du véhicule	01537.0 kg			
16.	Masses maximales techniquement admissibles	2200 kg			
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible				
16.2.	Masse maximale techniquement admissible sur chaque essieu				
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble	3250 kg			
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de Remorque à timon d'attelage				
18.1.	Semi-remorque	1050 kg			
18.2.	Remorque à essieu central	740 kg			
18.3.	Remorque non freinée	75 kg			
18.4.	Masse verticale statique maximale techniquement admissible au point d'attelage				
19.	Propulsion	RENAULT			
20.	Constructeur du moteur	K9K U8			
21.	Code du moteur inscrit sur le moteur	Non			
22.	Principe de fonctionnement	Allumage par compression à 4 temps			
23.	Électrique pur	Non			
23.1.	Catégorie de véhicule [électrique] hybride	4 en 1 type			
24.	Nombre et disposition des cylindres	1461 cm3			
25.	Cylindre du moteur	Gazole			
25.	Carburant	Monocarburant			
26.1.	Monocarburant/bicarburant/carburant modifiable/double carburant				
26.2.	Type (double carburant uniquement)				
27.	Puissance nette maximale (moteur à combustion interne)	70 kW			
27.1.	Puissance maximale (moteur à combustion interne)				
27.2.	Puissance nette maximale (moteur électrique)				
27.3.	Puissance nette maximale (moteur électrique)				
27.4.	Boîte de vitesses (type)	Manuelle			
28.1.	Rapports de transmission (pour les véhicules équipés d'une transmission manuelle)				
28.1.1.	Rapports de transmission finale (le cas échéant)	4: 0.2373			
28.1.2.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.2832			
28.1.3.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.4.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.5.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.6.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.7.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.8.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.9.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.10.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.11.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.12.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.13.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.14.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.15.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.16.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.17.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.18.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.19.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.20.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.21.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.22.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.23.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.24.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.25.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.26.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.27.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.28.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.29.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.30.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.31.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.32.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.33.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.34.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.35.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.36.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.37.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.38.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.39.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.40.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.41.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.42.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.43.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.44.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.45.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.46.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.47.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.48.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.49.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.50.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.51.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.52.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.53.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.54.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.55.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.56.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.57.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.58.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.59.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.60.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.61.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.62.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.63.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.64.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.65.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.66.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.67.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.68.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.69.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.70.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.71.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.72.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.73.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.74.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.75.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.76.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.77.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.78.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.79.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.80.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.81.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.82.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.83.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.84.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.85.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.86.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.87.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.88.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.89.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.90.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.91.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.92.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.93.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.94.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.95.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.96.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.97.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.98.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.99.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			
28.1.100.	Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	4: 0.1935			

Carrosserie		BB			
38.	Code de la carrosserie	BLANC			
40.	Couleur du véhicule	2 portes battantes et 1 ou 2 porte(s) latérale(s)			
41.	Nombre et configuration des portes	02 - 2 à l'avant			
42.	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)				
44.	Dispositif d'attelage				
45.1.	Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant	D= 835 dAN / S=75 kg			
45.1.	Valeurs caractéristiques				
46.	Performances environnementales				
46.1.	Niveau sonore	76 dB(A)			
46.2.	A l'arrêt				
46.3.	En marche	à un régime de 89,0 dB(A)			
47.	Niveau des émissions d'échappement EURO	0CH			
47.1.	Paramètres pour les tests d'émissions de Vind	1713			
47.1.1.	47.1.1.1. Masse d'essai, kg				
47.1.1.2.	47.1.1.2. Surface frontale, m2				
47.1.2.	47.1.2.1. Surface frontale prévue pour l'entrée d'air de la calandre (le cas échéant) (en cm2)				
47.1.3.	47.1.3.1. Coefficients de résistance à l'avancement sur route				
47.1.3.2.	47.1.3.2. f1, N/(km/h)	0.869			
47.1.3.3.	47.1.3.3. f2, N/(km/h)	0.0448			
47.2.	47.2.1. Cycle de conduite				
47.2.2.	47.2.2.1. Classe de cycle de conduite				
47.2.3.	47.2.3.1. Facteur de réajustement de la vitesse (fdsc)				
47.2.3.2.	47.2.3.2. Emissions de gaz d'échappement				
47.2.3.3.	47.2.3.3. Numéro du règlement de base et du dernier	715/2007*2018/1832CH			
47.2.3.4.	47.2.3.4. Procédure d'essai applicable				
47.2.3.5.	47.2.3.5. Procédure d'essai : Type I (valeurs moyennes)				
47.2.3.6.	47.2.3.6. Essence / Diesel				
47.2.3.7.	47.2.3.7.1. THC	59.2 mg/km			
47.2.3.7.2.	47.2.3.7.2.1. NMHC				
47.2.3.7.2.2.	47.2.3.7.2.2.1. THC + NOx	57.2 mg/km			
47.2.3.7.2.2.2.	47.2.3.7.2.2.2.1. NMHC				
47.2.3.7.2.2.2.3.	47.2.3.7.2.2.2.3.1. CH4				
47.2.3.7.2.2.2.3.2.	47.2.3.7.2.2.2.3.2.1. Particules (masse)				
47.2.3.7.2.2.2.3.2.2.	47.2.3.7.2.2.2.3.2.2.1. Particules (nombre)				
47.2.3.7.2.2.2.3.2.3.	47.2.3.7.2.2.2.3.2.3.1. GpL/GN				
47.2.3.7.2.2.2.3.2.4.	47.2.3.7.2.2.2.3.2.4.1. CO				
47.2.3.7.2.2.2.3.2.5.	47.2.3.7.2.2.2.3.2.5.1. NMHC				
47.2.3.7.2.2.2.3.2.6.	47.2.3.7.2.2.2.3.2.6.1. CH4				
47.2.3.7.2.2.2.3.2.7.	47.2.3.7.2.2.2.3.2.7.1. Particules (masse)				
47.2.3.7.2.2.2.3.2.8.	47.2.3.7.2.2.2.3.2.8.1. Particules (nombre)				
47.2.3.7.2.2.2.3.2.9.	47.2.3.7.2.2.2.3.2.9.1. GpL/GN				
47.2.3.7.2.2.2.3.2.10.	47.2.3.7.2.2.2.3.2.10.1. CO				
47.2.3.7.2.2.2.3.2.11.	47.2.3.7.2.2.2.3.2.11.1. NMHC				
47.2.3.7.2.2.2.3.2.12.	47.2.3.7.2.2.2.3.2.12.1. CH4				
47.2.3.7.2.2.2.3.2.13.	47.2.3.7.2.2.2.3.2.13.1. Particules (masse)				
47.2.3.7.2.2.2.3.2.14.	47.2.3.7.2.2.2.3.2.14.1. Particules (nombre)				
47.2.3.7.2.2.2.3.2.15.	47.2.3.7.				